

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 25450

Numéro SIREN : 819 481 151

Nom ou dénomination : 3B SAS

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2017 sous le numéro de dépôt 126222



1713394501

DATE DEPOT : 2017-12-14

NUMERO DE DEPOT : 2017R126222

N° GESTION : 2017B25450

N° SIREN : 819481151

DENOMINATION : 3B SAS

ADRESSE : 24 square de l'avenue Foch 75116 Paris

DATE D'ACTE : 2017/06/29

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE : CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRE LA PERTE DE MOITIE DU C

173 25450

3B SAS

PA 29/07/17 34

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 24 Square de l'Avenue Foch 75116 Paris
819 481 151 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE VALANT ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE EN DATE DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-neuf juin,
A onze heures,

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

14 DEC. 2017

Sous le N° : 126 212

Son Altesse Royale la Princesse Hayfa Bint Muhanna Bin Abdulrahman Almuhanna, associée unique de la société 3B SAS (l'« Associée Unique »), société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est sis 24 square de l'Av. Foch 75116 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 819 481 151 (la « Société »),

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

A titre ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

A titre extraordinaire

- Dissolution éventuelle de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Associée Unique,

connaissance prise du rapport de gestion du Président,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport.

2

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Associée Unique,

approuve la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée. En conséquence, la perte de l'exercice d'un montant de 39.523,54€ est affectée comme suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice - 39.523,54€

Affectation :

- Réserve légale 0 euros

- Distribution de dividendes 0 euros

- Affectation au report à nouveau - 39.523,54 euros

prend acte que, s'agissant du premier exercice social de la Société, il n'a jamais été procédé à une distribution de dividendes.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

TROISIEME RESOLUTION

(Dissolution éventuelle de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce)

L'Associée unique,

Connaissance prise du fait que les capitaux propres sont inférieurs de plus de la moitié du capital social et statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de Commerce,

rejette la dissolution anticipée de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'Associée Unique,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité, d'enregistrement qui pourraient résulter de l'adoption des résolutions précédentes.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée unique.



L'Associée Unique